

Cas n° 1

I- Le porte feuille titres de l'entreprise « SARIFIL » se présente ainsi au 31 décembre N-1 et N :

Nature des titres	Classements comptables	Quantité	Prix d'achat unitaire	Cours au 31 décembre	
				N-1	N
JATEX	Titres immobilisés	500	250,00	240,00	280,00
AMS	Titres de participation	1.000	200,00	240,00	190,00
HALIBOX	Titres et valeur de placement	100	120,00	110,00	100,00
OTAX	Titres et valeur de placement	150	180,00	120,00	150,00

Travail à faire :

1/ Calculer les montant des provisions nécessaires au 31 décembre N-1.

2/ Enregistrer au journal les écritures nécessaires au 31/12/N-1.

3/ Calculer les montants des provision nécessaires au 31 décembre N.

4/ Passer les écritures nécessaires au 31 décembre N.

II- SARIFIL a cédé, par virement bancaire n° T007, le 20 janvier :

40 actions « HALIBOX » à 180,00 l'une ;

50 actions « OTAX » à 150,00 l'une ;

200 actions « AMS » à 220,00 l'une.

Travail à faire :

Passer les écritures nécessaires relatives à cette cession.

Solution « Cas n° 1 »

I/

1/ Calcul du montant des provisions :

▪ Au 31/12/N-1 :

- « JATEX » Provision = $500 \times (250,00 - 240,00) = 5.000,00$
- « AMS » le cours a augmenté : aucune écriture. = 00,00
- « HALIBOX » Provision = $100 \times (120,00 - 110,00) = 1.000,00$
- « OTOX » Provision = $150 \times (180,00 - 120,00) = 9.000,00$
- Provision total = 15.000,00

2/ Enregistrement comptable :

▪ Au 31/12/N-1 :

	31/12		
6392	D.P. pour dépré. des immob Fin		5.000,00
2958	Prov pour dép des autres créances Fin		5.000,00
	-dépréciation constatée sur actions JATEX-		
	31/12		
6394	D.P. pour dép des TVP		10.000,00
3950	Prov. pour dép des TVP		10.000,00
	Provision pour dépréciation :		
	Des actions « HALIBOX » : 1.000,00		
	Des actions « OTAX » : 9.000,00		

▪ Au 31/12/N :

♦ Action « JATEX » :

Valeur à l'inventaire = 280,00

Valeur d'entrée = 250,00

D'où une augmentation de valeur :

Il faut **annuler la provision existante : 5.000,00 (reprise)**

♦ Action « AMS » :

Valeur d'entrée = 1.000 x 200,00 = 200.000,00

Valeur à l'inventaire = 1.000 x 190,00 = 190.000,00

Dépréciation = 10.000,00

Donc une **dotation de 10.000,00**

♦ Action « HALIBOX » :

Valeur d'entrée = 100 x 120,00 = 12.000,00

Valeur d'inventaire 31/12/N = 100 x 100,00 = 10.000,00

Dépréciation au 31/12/N = 2.000,00

Dépréciation constatée au 31/12/N-1 = 1.000,00

Il faut donc augmenter la provision = 1.000,00 (**dotation**)

♦ Action « OTAX » :

Valeur d'entrée = 150 x 180,00 = 27.000,00

Valeur d'inventaire 31/12/N = 150 x 150,00 = 22.500,00

Dépréciation au 31/12/N = 4.500,00

Dépréciation constatée au 31/12/N-1 = 9.000,00

Il faut donc diminuer la provision de = 4.500,00 (**reprise**)

▪ Au 31/12/N :

31/12

2958	Prov. pour dép. des autres titres immob.	5.000,00	
7392	Reprises sur prov. pour dép. des immob. Fin		5.000,00
	Annulation du prov pour dép des actions « JATEX »		

6392	Dot aux prov pour dép des immob Fin	d°	10.000,00	
2951	Prov pour dép des TP -Provision pour dépréciation des actions « AMS »-			10.000,00
6394	Dot aux prov pour dép des TVP	d°	1.000,00	
3950	Prov. pour dép des TVP -Augmentation de la prov des actions « HALIBOX »-			1.000,00
3950	Prov. pour dép des TVP	d°	4.500,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP -Diminution de la prov des actions « OTAX »-			4.500,00

II/ Cessions :

▪ Actions « HALIBOX » :

- ♦ Annulation provision : $\frac{2.000,00}{100,00} \times 40 = 800,00$
- ♦ Prix de cession : $40 \times 180,00 = 7.200,00$
- ♦ Valeur d'entrée : $40 \times 120,00 = 4.800,00$
- ♦ **Gain net :** $= 2.400,00$

20/01

3950	Prov. pour dép des TVP		800,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP -Annulation provision pour dépréciation-			800,00
5141	Banques (S.D)	d°	7.200,00	
3500	TVP			4.800,00
7385	Produits nets sur cessions de TVP -Cession actions « HALIBOX » virement bancaire n°T007-			2.400,00

▪ **Actions « OTAX » :**

- ♦ Annulation de la provision déjà constatée :

$$\frac{4.500,00}{150,00} \times 50 = 1.500,00$$

- ♦ Valeur d'entrée : $50 \times 180,00 = 9.000,00$

- ♦ Prix de cession : $50 \times 150,00 = 7.500,00$

- ♦ **Perte nette :** **1.500,00**

20/01

5141	Banques (SD)	7.500,00	
6385	Charges nettes sur cessions de TVP	1.500,00	
3500	TVP		9.000,00
	-Cession des actions « OTAX » virement bancaire n°T007-		
	d°		
3950	Prov. pour dép des TVP	1.500,00	
7394	Reprises sur prov. pour dép. des TVP		1.500,00
	-Annulation de la prov des actions « OTAX »-		

▪ **Actions « AMS » :**

- ♦ Annulation de la provision déjà constatée :

$$\frac{10.000,00}{1.000,00} \times 200 = 2.000,00$$

- ♦ Valeur d'entrée = $200 \times 200,00 = 40.000,00$

- ♦ Prix de cession = $200 \times 220,00 = 44.000,00$

31/12

2951	Prov pour dép des TP	2.000,00	
7392	Reprises sur prov. pr dép. des immo. Fin		2.000,00
	- Annulation de la prov des actions AMS cédées -		

6514	V.N.A des immob Fin cédées	40.000,00
2510	Titres de participations - Sortie des actions AMS cédées-	40.000,00
5141	Banques	44.000,00
7514	P.C. des immob Fin - Cession des actions AMS, virement bancaire n°T007-	44.000,00

3421	Clients	120.000,00
3424	Client douteux ou litigieux	?
3425	Client effets à recevoir	42.000,00
3942	Prov pour dép des cis et C.R.	?

L'état des clients douteux se présente ainsi :

Nom	Montant de la créance HT	Provisions au 31/12/2004	Règlements effectués en 2005 HT
JAOUB	11.000,00	4.000,00	2.000,00
AYOUB	12.000,00	6.000,00	3.200,00
NALJAA	6.200,00	1.200,00	1.200,00
TOTAL	29.200,00	11.200,00	7.000,00

Informations au 31/12/2005 :

- JAOUB : le solde de la créance est irrécouvrable ;
- AYOUB : il nous règle 70% du solde ;
- NALJAA : la provision est portée à 60% du solde ;

Au 31/12/2005 : on constate que :

« KANOUNI » ne nous paiera pas car il a déposé le bilan, montant de sa dette : 8.200,00 HT (TVA 20%)
 Il faut constituer une provision de 60% pour « NAIDI » qui nous doit 14.000,00 HT (TVA 20%).